FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

COMPTE RENDU OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS - PÉRIODE CONFINEMENT

DÉROGATION SPÉCIALE CONFINEMENT

Société de chasse : **Responsable de la battue :**

Commune(s) : Numéro de téléphone :

Date : Heure de début : Heure de fin :

Battue : ◉ avec prélèvement ○ sans prélèvement ○ pas de battue car pieds non identifiés

Nombre d'animaux vus : Nombre d'animaux tirés: Animaux blessés :

Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) : Appel conducteur chien de recherche au sang : ◉ Oui ○ Non

PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS

	POIDS PLEIN	SEXE		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT
		Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Battue
Sanglier n°1	Kg g	○	○	◉	○	X
Sanglier n°2	Kg g	○	○	○	○	X
Sanglier n°3	Kg g	○	○	○	○	X
Sanglier n°4	Kg g	○	○	○	○	X
Sanglier n°5	Kg g	○	○	○	○	X
Sanglier n°6	Kg g	○	○	○	○	X
Nbre total de sangliers prélèvés :						X

Chaque résultat de battue, **AVEC OU SANS PRÉLÈVEMENT** doit être déclaré en **PÉRIODE DE CONFINEMENT SOUS 72 HEURES** selon les modalités dérogatoires établies dans l'arrêté préfectoral.

Retour par E-MAIL :

FDC 29 : federation.chasseurs29@fdc29.com

OFB : sd29@ofb.gouv.fr